

7 mai 2013

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 7 mai 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal,
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution pour accepter l'offre de financement pour le règlement d'emprunt pour les travaux de la rue Lagrandeur, du Couvent et Principale ouest ;
7. Résolution pour modifier le règlement d'emprunt en vertu des billets émis;
8. Résolution pour fermer la marge de crédit;
9. Résolution concernant le Plan de développement de l'offre touristique 2014-2020;
10. Résolution pour une participation financière au projet « LÉGENDES DU VAL »;
11. Résolution relative aux schémas de couverture de risques en sécurité incendie destiné à la Mutuelle des municipalités du Québec; (document remis en novembre 2012)
12. Résolution pour l'entretien d'été des terrains municipaux;
13. Résolution pour autoriser l'OBV à circuler sur le territoire de la municipalité;
14. Résolution pour déléguer le président des Loisirs Notre-Dame-des-Érables pour signer le protocole du pacte rural;
15. Résolution programme climat-municipalités;
16. Résolution pour l'engagement d'un employé occasionnel pour les travaux de voirie;
17. Voirie;
 - 17.1 Rue Dale-Cleary;
 - 17.2 Borne sèche 6e rang modification;

- 17.3 Signalisation près du 346 Principale Ouest;
- 17.4 Abat poussière
- 17.5 Remplacement d'un ponceau chemin Sainte-Anne Sud et installation d'un ponceau rue Dale-Cleary;
- 17.6 Balai de rue;
- 18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
- 19. Demande d'une rencontre pour l'implantation de la politique MADA; sondage à remplir;
- 20. Toilette au petit parc et à la journée de la Pêche;
- 21. Affaires nouvelles;
 - 21.1 Rapport financier du Comité des loisirs Notre-Dame-des-Érables,
 - 21.2 Vente style Bric-à-Brac aux profits de l'école Notre-Dame-des-Érables le 25 mai 2013,
 - 21.3 Trans-appel-Dépôt du rapport financier,
 - 21.4 Ciné-Zoo : Faire une demande de leur plan d'affaires
 - 21.5 Dépôt du rapport des revenus et dépenses non-vérifiés au 31 mars 2013
- 22. Période de questions;
- 23. Levée de la session.

2013-05-66

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Louis Coutu, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu,

Que l'ordre du jour proposé avec modifications aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;

et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Avez-vous toujours un dossier à la cour? Et peut-on avoir les frais encourus pour ce dossier?
2. Feu sur le chemin de la Montagne qui va payer les frais?
3. Que se passe-t-il dans le dossier du chemin de la Montagne? Est-ce que les permis ont été vérifiés et y a-t-il eu visite des lieux?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-05-67

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 2 avril 2013;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2013 soit accepté avec la modification suivante :

Résolution 2013-04-62 alinéa 10.6 nous devrions lire 3 600 tonnes au lieu de 36 000t;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi particulier.

M. le maire J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-05-68

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : M. Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 725.87
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	17 107.28
02-320 TRANSPORT	20 894.21
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2 990.02
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1 015.79
02-700 LOISIRS ET CULTURES	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	46 733.17
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1305.75
Affectation réserve	
Total	48 038.92

Rapport des dépenses durant le mois d'avril 2013 : 462.71\$

Salaires déboursés à la séance du 7 mai 2013 2 284.89\$

(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil)

Salaires payés au 4 mai 2013 3 493.25\$

GRAND TOTAL 54 279.77\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-05-69

5.1. LUTTE À LA CULTURE DE CANNABIS

PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE BRIEN

APPUYÉ PAR : RÉAL VEL

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu et Mme René à assister à la rencontre d'information sur le programme Cisaille en Estrie le 15 mai dans la salle de la Poudrière de Windsor;

Que les frais de déplacement seront pris à même les budgets respectifs en déplacement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-70

5.2 SITE WEB – CHAMBRE DE COMMERCE DE VALCOURT ET RÉGION

M. Coutu nous présente la demande de la Chambre de commerce et répond aux questions;

Proposé par : Jacques Jasmin

Appuyé par : Réal Vel

Et Résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande de revoir la façon de calculer la demande de contribution de chaque municipalité par le nombre de commerces membres et non-membres de chacun des territoires;

M. le maire demande le vote : un conseiller contre et les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-71

5.3 FONDATION DU CHUS

PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) à la cause de la « Fondation du CHUS DE SHERBROOKE »;

Que la contribution soit prise à même le budget de dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-72

6. OFFRE DE FINANCEMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LAGRANDEUR, DU COUVENT ET PRINCIPALE OUEST

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL VEL, APPUYÉ PAR JACQUES JASMIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc pour son emprunt du 14 mai 2013 au montant de 128 800 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-403, au prix de 98,00200 , échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 000 \$	1,65 %	14 mai 2014
5 200 \$	1,80 %	14 mai 2015
5 200 \$	2,00 %	14 mai 2016
5 400 \$	2,25 %	14 mai 2017
108 000 \$	2,40%	14 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-73

7. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGEMENT D'EMPRUNT 2012-403

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivants et pour les montants indiqués, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle souhaite emprunter par billet un montant total de 128 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2012-403	128 800

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS COUTU, APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 128 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2012-403 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 mai 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	5 000 \$
2015.	5 200 \$
2016.	5 200 \$
2017.	5 400 \$
2018.	5 600 \$(à payer en 2018)
2018.	102 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 14 mai 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2012-403, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-74

<p>8. FERMETURE DU PRÊT TEMPORAIRE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE - COMPTE 50319</p>
--

CONSIDÉRANT que les travaux de la rue Lagrandeur, rue du Couvent et Principale Ouest et Est sont terminés;

CONSIDÉRANT que le prêt temporaire n'est plus nécessaire;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Isabelle Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Raymond que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande la fermeture du prêt temporaire de 597 443\$;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents jugés utiles à cette demande;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

9. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE 2014 - 2020

M. le maire présente le plan de développement de l'offre touristique 2014-2020;
Les membres du conseil ne donnent pas suite à l'offre touristique 2014-2020;

2013-05-75

10. PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET « LÉGENDES DU VAL »

Considérant que nous avons à cœur la promotion de notre région;
Considérant que le projet « LÉGENDES DU VAL » répond à nos orientations;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Louis Coutu, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de 200,00\$ à la réalisation d'un livre disque sur lequel se retrouveront 10 chansons inspirées de lieux et de personnages de l'histoire du Val-Saint-François.

Que notre participation au financement nous donne droit à une présentation gratuite du spectacle complet des LÉGENDES DU VAL;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-76

11. RÉOLUTION RELATIVE AUX SCHEMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DESTINÉE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

- ATTENDU QUE la MMQ demande à tous ses membres sociétaires de faire parvenir à leur courtier une résolution confirmant que toutes les mesures prévues à leur plan de mise en œuvre, dont la date de finalisation est atteinte, ont été réalisées et complétées ;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François devait en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour son territoire ;
- ATTENDU QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie déposées au mois de mai 2001 ont défini le cadre d'élaboration du schéma et des objectifs à atteindre ;
- ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie devaient rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie dont, entre autres :
- Les mesures de prévention ;
 - Les modalités d'intervention pour les bâtiments de risque faible ainsi que dans les autres catégories de risque en considérant la force de frappe nécessaire ;
 - Les mécanismes d'alerte et de répartition, ainsi que des mécanismes de communications ;
 - Le niveau de formation des brigades incendie ;
 - L'arrimage des ressources humaines matérielles et financières et le recours au palier supramunicipal pour l'organisation où la gestion de certaines fonctions reliées à la sécurité incendie.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminaient ensuite les actions spécifiques qu'elles devaient prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesure qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques pouvaient consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs. » ;

ATTENDU QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre ont été traduites dans un plan établi par chaque autorité qui en était responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées ;

ATTENDU QUE ce plan de mise en œuvre a été établi en conformité avec la section 4 du projet de schéma incendie, concernant la planification du nouveau mode de protection incendie et constituant le « programme » en vertu duquel tous les plans de mise en œuvre ont été produits.

ATTENDU QUE les services d'un agent de prévention ont été retenus pour l'application du programme de prévention régional ;

ATTENDU QU' un programme d'évaluation et d'analyse des incidents a été mis en place localement;

ATTENDU QU' un membre du service incendie fait partie de l'équipe régionale de Recherche des causes et circonstances des incendies ;

ATTENDU QU' une mise à niveau de la réglementation municipale en matière de prévention des incendies a été effectuée ;

ATTENDU QU' un programme d'installation et de vérification des avertisseurs de fumées a été mis en place et ses objectifs sont rencontrés ou le seront à l'échéance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;

ATTENDU QU' un programme d'inspection des risques plus élevés et production de plans d'intervention a été mis en place et ses objectifs sont rencontrés ou le seront à l'échéance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;

ATTENDU QUE toutes les activités de sensibilisation du public ont été effectuées et continueront de l'être chaque année en conformité avec le plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE la présence d'un agent de prévention au comité d'urbanisation de la MRC du Val-Saint-François n'a pas été nécessaire et requise ;

ATTENDU QUE le déploiement automatique des ressources sur le territoire est en vigueur le 8 mai 2013;

ATTENDU QUE les ententes intermunicipales incendies ont été conclues à l'échéance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;

ATTENDU QUE les véhicules, l'équipement et le matériel ont été renouvelés de manière à rencontrer les normes en vigueur et les objectifs du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE l'identification des points d'eau, la mise à niveau des points d'eau et systèmes d'aqueduc, le programme d'inspection et d'entretien des systèmes d'aqueduc ont été effectués ;

ATTENDU QUE tous les pompiers ont suivi la formation nécessaire à la conformité du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal selon les exigences et délais qui y sont indiqués ;

ATTENDU QUE les systèmes de communication, ainsi que les processus qui y sont liés, ont été mis à jour en conformité avec le plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le rapport des activités a été transmis au ministère de la Sécurité publique sur une base annuelle en respect du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE les mesures d'autoprotection ont été mises en place en respect du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QU' une table de concertation des services d'urgence a été mise sur pied et que des rencontres ont eu lieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Lapointe, APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle atteste avoir réalisé et complété toutes les actions prévues à son plan de mise en œuvre;

QU' une copie conforme de cette résolution soit acheminée à la Mutuelle des municipalités du Québec ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

*M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion.

2013-05-77

12. ENTRETIEN D'ÉTÉ- GAZON 2013

Considérant que nous avons reçu une soumission de M. Yanick Jacques pour l'entretien du gazon saison 2013 ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Fernand Raymond que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de mille deux cent dollars (1200\$) incluant son équipement et l'essence pour toute la saison 2013;

Que la dépense sera prise à même le budget courant;
Que le conseil avisera M. Jacques que c'est la dernière saison que nous aurons besoin de ses services.

M. le maire demande le vote : un conseiller contre et tous les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-78

12.1 OUVERTURE DU CHEMIN DE LA STATION D'ÉPURATION

Considérant que nous avons fait l'acquisition d'un tracteur équipé d'une souffleuse ;

Considérant que nous serons autonomes pour l'ouverture du chemin de la station d'épuration;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil avise le fournisseur habituel de ce changement pour la prochaine saison;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-79

13. DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UN INVENTAIRE FAUNIQUE –OBV YAMASKA

Considérant que nous avons reçu une demande de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour circuler sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande concerne les secteurs où l'on peut retrouver la tortue des bois (carte fournie);

Considérant que leur passage servira à mieux protéger cette espèce vulnérable;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Fernand Raymond, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil autorise l'OBV YAMASKA à circuler sur le territoire de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-80

14. PROTOCOLE PACTE RURAL ET COMITÉ DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le projet élaboré par le comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Considérant que nous devons déléguer par résolution la signature du protocole;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Yanick Jacques, président du comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables à signer tous les documents nécessaires pour le dépôt de la demande dans le cadre du « Pacte Rural »

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-81

15. RÉOLUTION PROGRAMME CLIMAT-MUNICIPALITÉS

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a entrepris depuis 2006 un vaste plan d'action pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec;

Attendu que dans le cadre de son plan d'action, le gouvernement a développé le programme Climat-municipalités afin de permettre aux municipalités de participer aux efforts du gouvernement dans sa lutte aux changements climatiques;

Attendu qu'en matière de réduction de GES, les municipalités peuvent assumer un leadership très important en revoyant la desserte de certains services aux citoyens, notamment la gestion des matières résiduelles et la planification de l'ensemble du transport de la collectivité;

Attendu que le programme Climat-municipalités subventionnait encore récemment les municipalités jusqu'à 90 % des dépenses admissibles afin qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action de réduction;

Attendu que quelque 250 municipalités et organismes municipaux se sont prévalus du programme depuis le 1er avril 2009;

Attendu que plusieurs autres municipalités ont déposé des dossiers répondant parfaitement aux critères d'admissibilité, et qu'elles sont en attente d'une réponse favorable depuis plusieurs mois;

Attendu qu'il s'agit pour ces municipalités d'une situation tout à fait inéquitable par rapport aux autres municipalités déjà subventionnées;

Attendu que les municipalités comprennent et appuient les efforts du gouvernement dans l'atteinte du déficit zéro pour son prochain exercice financier et saisissent l'importance de l'objectif pour l'avenir du Québec;

Attendu que ces municipalités souhaitent ardemment pouvoir débiter leurs travaux entourant une meilleure gestion de leurs émissions de GES le plus rapidement possible grâce à l'appui de ce programme.

Il est proposé par le conseiller Fernand Raymond

Appuyé par le conseiller Jacques Jasmin

Et résolu

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Conseil des ministres de considérer notre demande de financement en priorité, par souci d'équité, lorsque la disponibilité de fonds sera rétablie, et ce, selon les critères existants du programme Climat-municipalités au moment où les demandes ont été déposées.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-82

16. EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR LE DÉPARTEMENT VOIRIE

Considérant que nous avons besoin d'une deuxième personne lors de certains travaux en voirie;

Considérant que nous voulons qu'il bénéficie de toutes les protections;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Donald Lequin au tarif de 15\$/heure;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17. VOIRIE

17.1 VISITE DE LA RUE DALE-CLEARY : Nous irons le 16 mai prochain visiter la rue Dale-Cleary en prévision de l'acceptation finale;

17.2 BORNE SÈCHE DU 6 E RANG : Nous devons élaborer une solution pour éviter que la borne ne gèle en hiver.

17.3 SIGNALISATION PRÈS DU 346 PRINCIPALE OUEST : Le ministère nous a répondu que ce n'est pas un type de panneau qui est installé sur les routes numérotés.

2013-05-83

17.4 ABAT-POUSSIÈRE 2013

Considérant que nous avons vérifié le prix de la concurrence;

Considérant que nous avons le plus bas prix soumissionné avec la firme Calclo;

Considérant que cette année nous effectuerons du rechargement en août dans le 6^e rang et que nous devons prévoir de l'abat-poussière pour ce secteur;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète 44 ballots de calcium en flocons au coût de trois cent soixante-quinze dollars et cinquante-deux la tonne métrique (375.52\$/tonne);

Que la première livraison sera de 36 ballots et de 8 ballots pour la deuxième livraison livrés et déchargés;

Que l'épandage sera confié à Alain Boyer ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17.5 INSTALLATION ET CHANGMENT DE PONCEAUX; Nous installerons un ponceau pour l'accès au parc de la rue Dale-Cleary et nous remplacerons le ponceau # 24 du chemin Sainte-Anne Sud;

2013-05-84

17.6 BALAYAGE DES RUES 2013

Considérant que nous avons décidé d'essayer un nouveau fournisseur qui possède de l'équipement récent et avec des options différentes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité confie le mandat de balayage à la firme « Les entreprise Breton 2751-0213 Québec inc sise au 1340, rue Tétrault Sherbrooke Qc J1K 2N4;

Que le tarif est de 125,00\$/heure;

Que les frais de transport représentent $\frac{3}{4}$ heure du tarif régulier;

M. le maire demande le vote : tous sont d' accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

19. DEMANDE D'UNE RENCONTRE POUR L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE MADA

M. le maire demande qui aimerait siéger sur ce comité pour que l'on puisse communiquer leur coordonnées. M. Fernand Raymond ainsi que M. J. André Bourassa désirent siéger sur ledit comité. Mme René communiquera l'information à M. Philippe Veilleux, conseiller aux entreprises et agent rural du CLD de la MRC du Val-Saint-François.

2013-05-85

20. JOURNÉE DE LA PÊCHE

Considérant que nous avons besoin d'une toilette chimique pour la journée de la fête de la pêche;

Considérant que nous avons remarqué que le petit parc du Pavillon Roger Auclair est souvent utilisé et que l'installation d'une toilette chimique pourrait être utile aux visiteurs;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme René pour connaître le tarif pour une toilette chimique pour toute la saison, une autre pour une seule journée et un tarif qui permet de déménager la toilette pour l'activité et de la remettre au petit parc du pavillon Roger Auclair;

M. le maire demande le vote : tous sont d' accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

21 AFFAIRES NOUVELLES

21.1 COMITÉ DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

M. Jean-Pierre Brien, conseiller délégué au Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables nous informe que lors de l'assemblée générale, tous les membres ont été réélus. Le rapport a été déposé et M. Brien répond aux questions.

2013-05-86

21.2 DEMANDE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES POUR UNE VENTE DE STYLE BRIC-A-BRAC LE 25 MAI 2013

Considérant que la demande concerne un organisme à but non lucratif;

Considérant que nous désirons encourager le projet Parc école;

Considérant que les bénévoles seront disponibles cette journée et non lors de la fin de semaine prévue à notre calendrier de vente de garage ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la vente de style bric-à-brac aux profits de l'école Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d' accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

21.3 COMPTE RENDU DE M. LOUIS COUTU –ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE TRANS-APPEL

M. Coutu, conseiller délégué au comité Trans-Appel nous informe qu'il y a eu 20 798 déplacements en 2012, 7 usagers du Transport Adapté et 4 usagers du Transport collectif en provenance de notre municipalité. Tous les administrateurs ont renouvelé leur mandat lors de l'élection en avril dernier.

2013-05-87

21.4 CINÉ-ZOO

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR ISABELLE LAPOINTE
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme René auprès des propriétaires de Ciné-Zoo pour qu'ils nous déposent leur plan d'affaire concernant les changements qui seront effectués dans leur entreprise au cours de l'année 2013;

M. le maire demande le vote : tous sont d' accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-05-88

21.5 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES NON-VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2013

Mme René, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose un sommaire des revenus et des dépenses non vérifiés au 31 mars 2013. Mme René répond aux questions et un membre du conseil aimerait avoir le format détaillé et revenir à la fréquence trimestrielle.

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR LOUIS COUTU
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à recevoir l'état des revenus et dépenses non vérifiés sous le format détaillé ainsi qu'à la fréquence suivante : mars, juin, septembre et novembre de chaque année;

M. le maire demande le vote : tous sont d' accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Peut-on vérifier toutes les dépenses payées par le conseil?
2. Quand l'abat poussière sera-t-il épanché? Si d'ici deux semaines rien n'est fait vous recevrez une mise en demeure. Les chemins ne sont pas beaux et en plus on mange de la poussière.
3. Est-ce que le 346 chemin de la Montagne a été visité? Je vais m'en occuper de trouver la réponse.
4. L'antenne qui sera installée est à qui? Et où sera-t-elle installée?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant.

2013-05-89

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 04.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

signé

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire suppléant est réputé avoir
toutes les résolutions»